

ACTUALITÉ

27/04/2021

L'INCROYABLE CAVALE EST TERMINÉE

L'escroc liégeois des pronos enfin arrêté !

Paul Halleux (63) avait escroqué 4.000 personnes pour un montant de plus de 18.000.000 €

PIERRE NIZET

Ses comptes bloqués, Paul Halleux s'était volatisé.D.R.

Après huit ans de cavale, Paul Halleux (63 ans) a été arrêté à son domicile à l'Alfàs de Pi, près de Benidorm. Il était recherché depuis 2012 par les autorités judiciaires après avoir escroqué plus de 4.000 personnes en les faisant participer soi-disant à des paris sportifs. En fait, le Liégeois avait mis en place un système pyramidal à la Ponzi. Sur les 18 millions escroqués, 12 sont toujours dans la nature !



Ses comptes bloqués, Paul Halleux s'était volatisé.D.R.

Le nom de Paul Halleux figurait sur la longue liste des Belges recherchés par nos autorités. Il faut dire que ce Verviétois d'origine, habitant le boulevard Sainte-Beuve à Liège avant de disparaître en novembre 2012, avait fait fort. «Disparaître », dans ce cas-ci, est à traduire par « volatiliser ». L'homme âgé

aujourd'hui de 63 ans, avait été surnommé l'escroc des pronos. Il avait été condamné par contumace à trois ans de prison et à 180.000 € par le tribunal correctionnel de Liège. Ainsi qu'à des confiscations par équivalent à plus de 18 millions d'euros.

Entre 2008 et 2012, ce diplômé des hautes études commerciales s'était lancé dans une grande arnaque en créant les sociétés de pronostics Magic Chrono et Cash Club 21. Aux nombreux « pigeons » auxquels il parvint à soutirer de l'argent, il avait expliqué qu'il avait trouvé la recette magique pour avoir une plus-value de 10 à 15 % de leurs mises. Il avait soi-disant inventé les calembrets magiques. Plus de 4.000 personnes étaient tombées dans le panneau, partout en Belgique mais aussi en France, en Suisse, au Canada et même en Afrique du Sud. Derrière tout cela se cachait un système de Ponzi, cette fameuse arnaque pyramidale où il faut trouver le plus d'investisseurs. Halleux payait les uns sur le dos des autres... et, comme toute bonne arnaque de ce style, elle s'est vautrée royalement. Parmi les escroqués, il y avait notamment eu cette vingtaine d'employés de Spa Monopole qui avaient confié entre 2.500 et 8.000 € à l'escroc. Certains avaient même dû emprunter.

Lors du procès où il brillait par son absence, sa sœur avait écopé de 6 mois de prison avec sursis et une amende de 27.500 € avec sursis partiel. D'autres prévenus s'en étaient sortis avec des peines d'un mois de prison.

La dernière fois qu'il avait donné signe de vie, c'était en novembre 2012. Son avocat avait tenté de le résoudre à se rendre, ce qu'il n'avait pas voulu. La fin de cette arnaque avait été entraînée par la perspicacité de la cellule de traitement des informations financières (CTIF). En octobre 2011, ses enquêteurs avaient détecté que six millions d'euros avaient été versés sur trois comptes au nom de Halleux, ainsi que sur un compte de la société PH Consulting dont l'escroc était l'administrateur délégué. Le parquet de Liège avait ouvert un dossier à son encontre et ses comptes avaient été bloqués. Fin août 2012, le dossier était mis à l'instruction. Un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui.

Sous un faux nom

Plusieurs centaines de victimes s'étaient rendues en janvier 2018 au palais de justice de Liège pour participer à l'audience déplacée, vu le grand nombre, dans une salle correctionnelle. Lors du procès, seules quelques dizaines de personnes préjudiciées étaient encore présentes.

Elles seront certainement ravies d'apprendre que Paul Halleux vient d'être arrêté par la police nationale espagnole. Les agents du groupe de la criminalité organisée de la Brigade provinciale de la police judiciaire d'Alicante, aidés par le groupe de recherche de fugitifs du commissariat général de la police judiciaire sont parvenus à le localiser. Lors de son arrestation, il portait de faux documents avec une fausse identité qu'il utilisait depuis sa cavale. Et dire qu'on le croyait parti dans un endroit paradisiaque !

Le détenu a été mis à la disposition du Tribunal central d'instruction N°4 du tribunal national de Madrid. Qui traitera la décision de l'extrader vers la Belgique...